



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 7302

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la campagne de dépistage du cancer du sein, qui va débiter dès janvier 2003. Les services de radiologie publics et privés vont réaliser les mammographies dans le cadre de cette campagne. Toutefois, beaucoup de centres hospitaliers ne peuvent pas répondre aujourd'hui à cette charge de travail, faute de personnel spécialisé en nombre suffisant. Considérant l'importance de ce dépistage pour une meilleure politique de santé publique, il est essentiel que l'ensemble des établissements, et notamment dans le département des Pyrénées-Atlantiques, participent à ce dispositif. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour doter les centres hospitaliers du département des moyens nécessaires au bon déroulement de cette campagne qui s'étalera sur plusieurs années.

Texte de la réponse

Le dépistage du cancer du sein s'appuie, en France, à la fois sur le libre accès à la mammographie de dépistage individuel prescrite par les médecins traitants et sur l'organisation départementale de programmes de dépistage organisé. La généralisation du dépistage organisé à tous les départements français sera effective au 1er janvier 2004. La participation des radiologues à ces programmes de dépistage est liée au respect d'un cahier des charges, garantissant la mise en oeuvre de procédures de qualité tant dans la lecture des clichés qu'au niveau des appareils utilisés. Ce dépistage mammographique des lésions cancéreuses du sein repose essentiellement sur la radiologie libérale. Quelles que soient les sources, syndicats de radiologues hospitaliers ou caisses d'assurance maladie, la part d'activité mammographique réalisée dans les hôpitaux publics est en effet assez marginale puisqu'elle ne représente que 5 à 10 % de l'ensemble. Certains centres hospitaliers ont néanmoins vocation à être très présents dans les programmes de dépistage organisé soit parce qu'ils constituent déjà une offre reconnue et de qualité, soit pour garantir l'accès en proximité. La commission d'orientation sur le cancer, créée en septembre dernier dans le cadre de la priorité nationale de lutte contre le cancer, a remis le 16 janvier dernier son rapport au ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Il recommande que le libre accès au dépistage et au diagnostic précoce soit maintenu et renforcé pour toutes les femmes. Le ministère de la santé prendra en compte l'ensemble de ces éléments pour définir des priorités, qui seront annoncées très prochainement.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7302

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4427

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2772